



Lettre ouverte à Pierre Moscovici

Montreuil, le 20 novembre 2012

Monsieur le Ministre,

C'est avec un certain étonnement que nous prenons connaissance, par média interposés, du projet de votre ministère relatif à la mise en place d'une aide sociale permettant à nos concitoyens les plus défavorisés de pouvoir faire face au coût élevé des carburants.

Notre étonnement et nos interrogations sont d'autant plus grands que vous vous étiez engagé, lors de votre rencontre du 19 septembre 2012 avec les associations de consommateurs, à ce que « la question du prix des carburants » ferait l'objet d'une concertation avec les dites associations.

Or, hormis notre entrevue avec l'IGF (Inspection Générale des Finances) et alors que Bercy annonce clairement que des décisions devraient intervenir avant la fin du mois, aucun groupe de travail ni calendrier de réunion ne nous ont été proposés par vos services sur ce sujet.

Même si nous ignorons le contenu définitif des mesures envisagées, nous sommes très perplexes sur les informations qui filtrent. En effet, on parle d'aide sous forme de « chèques carburant » aux allocataires de la CMU. Si cela devait se confirmer, ce sont plusieurs centaines de milliers de citoyens qui seraient exclus du dispositif, pour parfois à peine quelques euros.

Comble de l'ironie, ils pourraient financer cette aide à travers la contribution au service public de l'énergie (CSPE) qui figure sur nos factures de gaz et d'électricité. Une nouvelle fois, les entreprises multinationales vont s'en sortir à bon compte et une nouvelle fois, ce sont les ménages et les particuliers qui vont être mis à contribution.

Cela nous fait penser à la fameuse « taxe à l'essieu » que devait payer les transporteurs pour lutter contre le réchauffement climatique et qui sera payée finalement par les consommateurs à travers leurs factures.

Pour INDECOSA-CGT, l'augmentation des prix des carburants n'est pas une fatalité et des mesures peuvent être, dès maintenant, mise en place. La première et non des moindres, c'est la création d'un grand pôle public de l'énergie. Il convient d'instaurer un meilleur contrôle des stocks de carburant présents sur notre territoire, d'interdire la spéculation sur les produits dérivés du pétrole et les matières premières en général.

Un droit opposable peut être créé pour forcer les compagnies pétrolières et les grands distributeurs à s'installer là où il n'y a plus de stations.

Cette mesure peut permettre de rééquilibrer l'offre et instaurer davantage de concurrence entre les enseignes. Enfin, et bien que le mercure flirte régulièrement avec les températures négatives, que comptez vous faire, Monsieur le Ministre, pour tous ces hommes et ces femmes qui ne peuvent plus remplir leur cuve à fuel ou leur citerne à gaz faute de ressources suffisantes ?

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Arnaud Faucon,
Secrétaire national INDECOSA-CGT